

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 16 octobre 2019 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président  
M. Réal Leclerc, vice-président  
M. Yan Maisonneuve  
M. Simon Paquin

Sont également présents :

M. Alain Marcoux, directeur général  
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité  
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable  
Me Jean-François Milot, secrétaire

Absents : Mme Nathalie Bellavance  
Mme Brigitte Villeneuve  
M. Alain De Choinière, chef de cabinet

---

#### **CE-2019-1143-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2019-1144-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2019-1145-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 9 OCTOBRE 2019**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 9 octobre 2019, tel que soumis par le secrétaire, Me Jean-François Milot.

---

#### **CE-2019-1146-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS**

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- a) de la commission de la sécurité publique du 23 septembre 2019 ;
  - b) de la commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire du 20 septembre 2019.
- 

#### **CE-2019-1147-DEC REMPLACEMENT / RÈGLEMENT 3901 ET SES AMENDEMENTS**

ATTENDU QUE le règlement numéro 3901 sur la circulation et le stationnement, adopté en mai 2015, en est déjà rendu à dix (10) amendements (3901-10);

ATTENDU QUE la compréhension du règlement 3901 est rendue complexe en raison du nombre élevé d'amendements;

ATTENDU QU'une refonte du règlement numéro 3901 et ses amendements est rendue nécessaire;

ATTENDU la recommandation numéro CSP-2019-09-23/01 de la commission de la sécurité publique du 23 septembre 2019 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la sécurité publique, que le comité exécutif mandate la Direction du greffe et affaires juridiques afin de remplacer le règlement numéro 3901 et ses amendements par un nouveau règlement sur la circulation et le stationnement.

Que la commission de la sécurité publique soit et est mandatée à assurer le suivi de la refonte du nouveau règlement.

---

### **CE-2019-1148-DEC    PONT DE LA RUE FOREST**

ATTENDU QU'à la demande du ministère des Transports, une rencontre a eu lieu le 12 juillet 2019 avec les représentants de la Direction du génie et environnement afin d'informer la Ville de Terrebonne de l'état du pont P-03842 sur le chemin Forest, un ouvrage d'art, qui surplombe la rivière Saint-Pierre, dans le secteur La Plaine;

ATTENDU QUE cette même rencontre avait pour but de:

- présenter l'étendue des travaux à réaliser;
- introduire une notion de partage des coûts entre la Ville et le ministère;
- proposer un plan de gestion de la circulation;
- présenter un échéancier projeté.

ATTENDU QUE le pont sur le chemin Forest a été construit en 1961 et que des réparations d'éléments en béton (dalle, fondations), l'ajout de drains et le remplacement de la membrane, du pavage et des glissières de sécurité ont été réalisés par le MTQ en 1996;

ATTENDU QUE lors de l'inspection générale du pont en 2017, le MTQ a relevé des dommages importants à la structure, à la chaussée et au niveau du drainage;

ATTENDU QUE pour corriger ces déficiences, le ministère propose des travaux de réfection en 2020-2021;

ATTENDU QU'en 1996, le ministère a effectué des travaux et a revu le drainage du pont mais que ces travaux semblent avoir occasionné des dommages au tablier du pont;

ATTENDU QUE selon le décret numéro 98-2003, il a entre autres été ordonné que les municipalités concernées demeurent responsables de l'entretien de la chaussée, des trottoirs, des garde-fous, du drainage et de l'éclairage des ponts énumérés en annexe au décret;

ATTENDU QUE selon le décret numéro 1176-2007, il a été ordonné que la responsabilité des dispositifs de retenue, incluant les garde-fous des ponts municipaux énumérés à l'annexe du décret, relève du MTQ;

ATTENDU QUE durant la rencontre du 12 juillet 2019, le MTQ a proposé à la Ville de Terrebonne une répartition des coûts appuyée sur les décrets 1176-2007 et 29-2010 de sorte que les défauts observés sur la surface de roulement, le drainage et la dalle de béton relèvent de la municipalité;

ATTENDU QUE les unités de fondation, le tablier et les autres éléments structuraux sont sous la responsabilité du ministère;

ATTENDU QUE le montant de cette participation financière de la Ville de Terrebonne restera à être défini avec le ministère;

ATTENDU QUE pour le cheminement du dossier, la Ville de Terrebonne doit s'engager par résolution à participer financièrement au projet;

ATTENDU QU'en raison de l'espace nécessaire à la réalisation des travaux, l'espace résiduel sera insuffisant pour maintenir en service le pont à la circulation et qu'une fermeture complète du pont est à prévoir sur une période de dix (10) semaines;

ATTENDU QUE pour permettre l'avancement du projet, le MTQ demande que la Ville de Terrebonne accepte le chemin de contournement proposé. La coordination avec les services tels qu'Exo, sera faite par le ministère;

ATTENDU la recommandation numéro CPAET-2019-09-20/02 de la commission de la planification de réaménagement et de l'entretien du territoire du 20 septembre 2019;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif confirme la participation financière de la Ville de Terrebonne auprès du ministère du Transports du Québec (MTQ) dans la réfection du pont Forest en fonction de sa responsabilité réelle quant à l'exécution des travaux, suivant un partage des coûts à définir.

QUE le comité exécutif accepte le plan de maintien de circulation proposé et autorise le ministère à effectuer une fermeture complète du pont pendant l'exécution des travaux qui sont évalués à une durée de dix (10) semaines.

---

**CE-2019-1149-DEC VT16NS02 – PÔLE DE LA CROISÉE / LOT I / TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / COGELA / SA17-1003 / AM-171 (MOC-204 R03) / MODIFICATION PARAPET**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2019-284-DEC, adoptée le 13 mars 2019, approuvant l'avenant de modification pour la proposition des frais supplémentaires présentée par l'entreprise de Construction Cogela inc. pour des travaux de protection des mousses plastiques et la modification de l'installation des panneaux de fibrociment pour le gymnase du pôle de la Croisée et d'autoriser la trésorière à payer un montant de 243 693,48\$ (taxes en sus) à la société de Construction Cogela inc. (R.673) (SA17-1003);

ATTENDU QU'il y a de lieu de modifier le détail des parapets, c'est-à-dire ajouter une membrane pare-air / pare-vapeur et modifier la menuiserie des parapets, en résultat de certaines conditions de chantiers;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 195-04-2018 adoptée le 23 avril 2018 autorisant la résiliation des contrats issus des appels d'offres SA16-1001 et SA16-1002 (Lot I du pôle de la Croisée) ainsi que toutes les modifications apportées à ces contrats depuis l'adjudication jusqu'à ce jour, le tout, selon les dispositions de l'article 2125 du *Code civil du Québec*;

ATTENDU QU'un mandat a été donné à une société d'architectes pour terminer les travaux du gymnase;

ATTENDU QUE la société a émis un projet de modification PM02R03 le 21 juin 2019 ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur a présenté ses frais supplémentaires pour réaliser ces travaux de modification du détail des parapets totalisant la somme de 29 500\$ (taxes en sus);

ATTENDU l'avis juridique en date du 3 octobre 2019 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction générale en date du 3 octobre 2019, que le comité exécutif approuve l'avenant de modification AM-171 (MOC-204-rev-04) émis par les professionnels pour la proposition des frais supplémentaires présentée par la société Construction Cogela inc. pour des travaux de modification du détail des parapets et d'autoriser la trésorière à payer un montant de 29 500\$ (taxes en sus) à la société Construction Cogela inc. à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 673. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0359 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

QUE l'ensemble des erreurs et omissions des professionnels sera analysé globalement à la fin du projet en vue d'être présenté au comité exécutif.

QUE les frais excédentaires payés en surplus par la Ville en lien avec les erreurs et omissions et les délais encourus auxquels seront déduits les coûts du marché, lesquels auraient normalement été inclus dans le prix soumissionné, pourront être réclamés à la société Lemay.

---

**CE-2019-1150-DEC BAIL DE LOCATION / PROPRIÉTÉ DU 708A, BOULEVARD DES SEIGNEURS / PROPRIÉTÉ DE HOLDING RUBINO INC. / A/S GERARDO RUBINO / 9300, RUE DU PRADO, MONTRÉAL (QUÉBEC) H1P 3B4**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire procéder à une location du local situé au 708A, boulevard des Seigneurs pour fins d'utilité publique;

ATTENDU la création d'un bureau du citoyen et la relocalisation des deux (2) réceptionnistes et de la secrétaire présentement localisées au 6900, rue Guérin à La Plaine;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne souhaite louer un espace d'une superficie de 1 000 pieds carrés, calculée selon la technique BOMA;

ATTENDU QUE la durée du bail sera de trois (3) ans renouvelable d'une (1) période d'un (1) an pour un montant de 27 \$ le pied carré de loyer brut (tout inclus). L'entente de location 3+1 a été discutée avec le propriétaire afin de garder une marge de manœuvre pour l'éventuel déménagement dans un nouvel hôtel de ville prévu probablement en 2024;

ATTENDU QUE la date de début du bail sera le 1<sup>er</sup> janvier 2020;

ATTENDU QUE les travaux d'améliorations locatives seront aux frais du locataire;

ATTENDU QUE le bailleur convient tout de même d'effectuer lesdits travaux « clés en main » pour le locataire, selon les plans et devis établis avec ce dernier, et d'ajouter le tout à même le loyer, avec une surcharge;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux sera amorti sur une période de quarante-huit (48) mois sans intérêt, comme une surcharge au loyer mensuel;

ATTENDU QU'il est convenu entre les parties que le coût desdits travaux devra être dans une fourchette de quarante-cinq mille dollars (45 000\$) à soixante-dix mille dollars (70 000\$), faisant en sorte que la surcharge mensuelle soit entre neuf-cent-trente-sept dollars et cinquante cents (937,50\$) et mille quatre cent cinquante-huit dollars et trente-trois cents (1 458,33\$);

ATTENDU QUE le bailleur s'occupera d'engager les services d'experts afin de réparer, d'entretenir ou de remplacer l'équipement et les autres aménagements requis pour le chauffage, la ventilation et la climatisation des lieux loués. Les frais afférents à ces services feront partie des frais d'exploitation;

ATTENDU QUE l'acte de consultation de la firme d'évaluation Caprea (dossier 19-01343) confirme la valeur de location ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction générale, en date du 8 octobre 2019, que le comité exécutif autorise la convention de bail à intervenir avec **HOLDING RUBINO INC.** pour fins de location du local situé au 708A, boulevard des Seigneurs, d'une superficie de 1 000 pieds carrés pour un montant de 27\$ le pied carré de loyer brut et incluant la consommation d'électricité tel qu'indiqué au bail représentant un montant annuel de 27 000\$ (taxes en sus), dont la valeur marchande locative est confirmée par la firme d'évaluation Caprea (dossier 19-01343) et que le président ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'offre de location et tout autre document pour donner plein effet à la location du 708A, boulevard des Seigneurs.

QUE le coût des travaux d'améliorations locatives soit aux frais de la Ville de Terrebonne.

QUE le bailleur effectue lesdits travaux « clés en main » pour le locataire, selon les plans et devis établis avec ce dernier et d'ajouter le tout à même le loyer avec une surcharge.

QUE la surcharge soit ajustée en fonction du coût réel et final des travaux d'aménagement.

QUE le service d'entretien ménager soit effectué par la Ville de Terrebonne dont les conditions seront établies par la direction concernée.

QUE le bailleur s'occupe d'engager les services d'experts afin de réparer, d'entretenir ou de remplacer l'équipement et les autres aménagements requis pour le chauffage, la ventilation et la climatisation des lieux loués. Les frais afférents à ces services feront partie des frais d'exploitation.

QUE vu l'importance de localiser le bureau du citoyen et l'opportunité d'avoir identifié le bon secteur et une entente de livrer les locaux dans les plus brefs délais au terme des conditions mentionnées ci-haut et en adéquation avec les conditions du marché dans le secteur concerné (basé sur l'évaluation marchande déposée le 6 septembre par la firme d'évaluation Caprea, dossier 19-01343, pour pouvoir occuper les nouveaux locaux au début janvier 2020.

---

**CE-2019-1151-DEC DÉSIGNATION / MEMBRES VOTANTS  
REPRÉSENTANTS DES COMITÉS DE RETRAITE / /  
PRÉSIDENTS CINQ (5) RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES  
DE RETRAITE DES EMPLOYÉS (POLICIERS, CADRES,  
COLS BLEUS, COLS BLANCS ET POMPIERS) ET  
CELUI (1) DE LA RAIM-MRC LES MOULINS**

ATTENDU QUE par les résolutions du conseil municipal et du comité exécutif numéros 350-05-2005 (régime des policiers), CE-2004-923-DEC (régime des cadres), 613-12-2009 (employés désignés, policiers et cadres), 14-01-2010 (cols bleus), 433-09-2010 (employés désignés, policiers, cadres, cols bleus), 456-10-2011 (pompiers), 436-09-2018 (tous comités), par lesquelles, la Ville de Terrebonne nommait ses représentants pour siéger sur les comités de retraite à titre de membres votants représentants de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE par les résolutions 350-04-2004 (policiers), CE-2004-923-DEC (cadres), 613-12-2009 (employés désignés devenus cols blancs), 14-01-2010 (cols bleus), 458-10-2011 (pompiers) et 436-09-2018 (tous comités), la Ville de Terrebonne nommait l'un de ses représentants à titre de président des comités de retraite tel que prévu au texte des régimes ;

ATTENDU QUE l'employeur souhaite modifier la désignation de ses membres votants représentants des comités de retraite la Ville de Terrebonne ainsi que celle des présidents ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction générale du 15 octobre 2019, que le comité exécutif nomme les personnes suivantes pour siéger sur les comités de retraite de la Ville de Terrebonne à titre de membres votants représentants de l'employeur de la Ville ainsi qu'à titre de présidents, et ce, comme suit :

<b>Comités de retraite</b>	<b>Représentants désignés</b>
<b>Policiers</b>	Yvane Dubuc ( <i>présidente</i> ) ➤ Hélène Akzam remplace Lison Lefebvre Stéphan Turcotte
<b>Cadres</b>	➤ Marie-France Turpin remplace Lison Lefebvre ( <i>présidente</i> ) Annie Cammisano Stéphane Larivée
<b>Cols bleus</b>	Marie-France Turpin ( <i>présidente</i> ) Yvane Dubuc Stéphane Larivée
<b>Cols blancs</b>	Sylvain Dufresne ( <i>président</i> ) Annie Cammisano ➤ Marie-France Turpin remplace Josée Marineau
<b>Pompiers</b>	Marie-France Turpin ( <i>présidente</i> ) Yvane Dubuc Stéphan Turcotte

**CE-2019-1152-DEC PHOTOS AÉRIENNES / BORN TO LET GO 2 /  
CULT NATION / ÎLE-DES-MOULINS**

ATTENDU la demande de prise de photos aériennes à l'aide d'un drone afin de développer une banque de vidéos et de photos pour faire la promotion du Québec qui aura lieu le 16 octobre 2019 de 7h à 9h30 à l'Île-des-Moulins ;

ATTENDU QU'aucun effet spécial ni cascade de quelque nature que ce soit ne sera nécessaire pendant le tournage;

ATTENDU QU'en aucun temps, les rues ne seront obstruées pour donner accès aux véhicules d'urgence;

ATTENDU la demande de prise de photos aériennes à l'aide d'un drone afin de développer une banque de vidéos et de photos pour faire la promotion du Québec de la production Cult Nation;

ATTENDU QUE la prise de photos aériennes aura lieu sur l'Île-des-Moulins;

ATTENDU QUE la SODECT a donné son accord;

ATTENDU QUE l'équipe de tournage comptera 5 personnes;

ATTENDU le type et la nature du tournage;

ATTENDU QUE tout sera fait par la production pour minimiser l'impact du tournage sur les équipements municipaux.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction générale, que le comité exécutif autorise la demande de prise de photos aériennes à l'aide d'un drone afin de développer une banque de vidéos et de photos pour faire la promotion du Québec de la production Cult Nation.

Que des frais de 190\$ soient facturés au requérant conformément au règlement 723. De plus, tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage seront facturés au requérant.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique de l'émission concernée.

Que le service du développement économique en informe, par courriel, les Directions du génie et environnement, de l'entretien du territoire, de la police, des incendies, des relations avec les citoyens et des communications, ainsi que Tourisme des Moulins.

---

## **CE-2019-1153-DEC FERMETURE DE DOSSIERS À LA COUR MUNICIPALE / INDIVIDUS**

ATTENDU QUE la Cour municipale a transmis des brefs de saisie qui se sont avérés inexécutables et/ou que les contrevenants sont introuvables dans tous les dossiers dont le nom apparaît à la liste jointe en annexe;

ATTENDU QUE la perceptrice en chef de la Cour municipale a fait de multiples tentatives pour exécuter ces dossiers;

ATTENDU QUE des mandats d'emprisonnement ont été émis dans lesdits dossiers;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques du 7 octobre 2019, que le comité exécutif autorise le greffier de la Cour municipale et/ou la perceptrice en chef de la Cour à procéder à la fermeture des dossiers dans les cas suivants :

Mandats d'emprisonnement expirés :

No.cause	Nom	Prénom	Date de naissance	Raison de la fermeture	Solde dû
05-09823-5	Chabot	Patrick	19-05-1975	Mandat expiré + de 10 ans	306,00\$
05-09824-7	Chabot	Patrick	19-05-1975	Mandat expiré + de 10 ans	289,00\$
05-09842-5	Chabot	Patrick	19-05-1975	Mandat expiré + de 10 ans	289,00\$
<b>Total</b>					<b>884,00\$</b>

Défendeur extérieur (France) :

No.cause	Nom	Prénom	Date de naissance	Raison de la fermeture	Solde dû
11-04920-3	Hervy	Flavian	06-01-1970	Défendeur hors pays confirmé police Terrebonne	791,30\$
<b>Total</b>					<b>791,30\$</b>

---

**CE-2019-1154-DEC EMBAUCHE CHEF DE DIVISION, ARTS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUES / POSTE CADRE RÉGULIER À TEMPS COMPLET / DIRECTION DU LOISIR ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer, suite à son départ pour la retraite, Mme Françoise Martin, chef de division, arts, culture et bibliothèques;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction du loisir et vie communautaire du 7 octobre 2019, d'embaucher Mme Geneviève Cadieux à titre de chef de division, arts, culture et bibliothèques à la Direction du loisir et vie communautaire, et ce, à compter du 4 novembre 2019, selon les conditions de travail du personnel cadre. Le salaire de Mme Cadieux est fixé au 7<sup>e</sup> échelon de la classe 7.

---

**CE-2019-1155-DEC EMBAUCHE, RESPONSABLE EN ANALYSE DU RENSEIGNEMENT / POSTE CADRE RÉGULIER À TEMPS COMPLET / BUREAU D'INTÉGRITÉ ET D'ÉTHIQUE LAVAL / TERREBONNE / DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU la résolution 508-10-2018 autorisant la création du poste de responsable en analyse du renseignement à la Direction de la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction de la police du 7 octobre 2019, d'embaucher M. David-Emmanuel Baril à titre de responsable en analyse du renseignement du BIELT à la Direction de la police, et ce, à compter du 5 novembre 2019, selon les conditions de travail du personnel cadre. Le salaire de M. Baril est fixé au 3<sup>e</sup> échelon de la classe 4.

---

**CE-2019-1156-DEC TRAVAUX D'AJOUTS DE CLÔTURES ET DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE AU 467 ET 491 DES SEIGNEURS**

ATTENDU QUE plusieurs véhicules personnels de policiers de la Ville ont été vandalisés au cours des derniers mois;

ATTENDU QUE la Direction de la police a sollicité l'aide et les services de la division des immeubles et équipements pour des solutions afin de sécuriser les lieux;

ATTENDU QUE des demandes de prix sur invitation ont été réalisées par la Direction de l'entretien du territoire pour l'ajout de clôture et que deux (2) fournisseurs ont présenté une proposition de prix :

- Clôture EB 11 388,27\$ (t.t.c.)
- Clôtures Citadelle 21 865,95\$ (t.t.c.)



ATTENDU QUE la division des approvisionnements a procédé à des demandes de prix pour l'ajout de caméras de surveillance, deux (2) fournisseurs ont présenté une proposition de prix (SA19-9062) :

- Alpha TSI	30 432,27\$ (t.t.c.)
- Panavidéo.	33 749,19\$ (t.t.c.)

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 9 octobre 2019, que le comité exécutif autorise l'octroi du contrat à la société **CLOTURE EB** pour l'acquisition et d'installation de clôtures pour le 467, boulevard des Seigneurs ainsi qu'au 491, boulevard des Seigneurs pour un montant de 9 905\$ (taxes en sus) et autorise l'octroi du contrat à la société **ALPHA TSI** pour l'installation des caméras pour un montant de 26 468,60\$ (taxes en sus). Que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-0352 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que ces montants soient financés par le fonds de roulement et remboursés sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

---

**CE-2019-1157-DEC    AUTORISATION / APPELS D'OFFRES SUR  
INVITATION / POUR DES TRAVAUX  
D'AMÉNAGEMENT DE SENTIERS PIÉTONNIERS  
EN VUE DE LEUR DÉNEIGEMENT**

ATTENDU QUE le conseil municipal a demandé au service technique et gestion contractuelle d'effectuer le déneigement de certains sentiers;

ATTENDU QUE pour procéder au déneigement desdits sentiers, le service technique et gestion contractuelle doit procéder à plusieurs appels d'offres sur invitation pour l'« aménagement de sentiers piétonniers en vue de leur déneigement » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 9 octobre 2019, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres sur invitation pour des « *travaux d'aménagement de sentiers piétonniers en vue de leur déneigement* ».

---

**CE-2019-1158-DEC    AUTORISATION DE FERMETURE DU PONT  
VALIQUETTE (G2012-016-01) / AUTORISATION DE  
FERMETURE DU PONT MATTE (MTQ) (09-03843)**

ATTENDU les travaux du pont Valiquette pour l'ajout de feux de circulation;

ATTENDU QUE suite à la rencontre de démarrage avec l'entrepreneur, il a été défini la méthode de travail;

ATTENDU QUE pour réaliser les travaux, étant donné l'étroitesse du pont, il est recommandé de fermer l'accès au pont durant une journée;

ATTENDU QUE la date de fermeture sera à déterminer en novembre, car la réception de la marchandise pourra influencer la journée selon la température;

ATTENDU les travaux d'urgence du pont Matte sur le chemin Saint-Charles;

ATTENDU QUE les travaux sont réalisés par le ministère des Transports du Québec (MTQ), la structure du pont étant sous leur juridiction;

ATTENDU QUE suite à l'explication de leur expert, il a été précisé que la circulation ne pouvait être permise près du lieu des réparations, car l'espace restreint étant insuffisant pour leur sécurité ainsi que pour la qualité des travaux;

ATTENDU QUE selon la Direction du génie et environnement, le ministère des Transports du Québec (MTQ), leur expert et l'entrepreneur, il est recommandé de fermer complètement durant une fin de semaine les ponts pour une meilleure qualité de travail et de sécurité des travailleurs;

ATTENDU QUE le plan de détour a été déposé à la Ville et commenté;

ATTENDU QU'à la demande de la Ville, un PMV sera installé sur place, une semaine à l'avance pour annoncer la fermeture;

ATTENDU QUE le chemin de détour pour le transporteur EXO sera sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ), étant donné que les travaux sont sous leur juridiction;

ATTENDU QUE tous les frais afférents sont à la charge du ministère des Transports du Québec (MTQ).

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et environnement du 7 octobre 2019, que le comité exécutif autorise la fermeture du pont Valiquette et du pont Matte, pour leurs travaux respectifs.

---

#### **CE-2019-1159-DEC PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DU CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ**

ATTENDU l'acquisition par la Ville d'environ six cent cinquante (650) hectares de terrain formant le corridor de biodiversité Urbanova;

ATTENDU la volonté municipale de rendre accessible, de protéger et de mettre en valeur le corridor de biodiversité;

ATTENDU la résolution CE-2018-676-DEC qui demande la création d'un comité interdirection pour l'aménagement du corridor de biodiversité;

ATTENDU que pour la réalisation de ce projet d'envergure, il est nécessaire de se doter d'un Plan directeur d'aménagement du corridor de biodiversité (PDCB) et, qu'à cette fin, le comité doit être accompagné de firmes spécialisées;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et environnement du 4 octobre 2019, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et environnement à procéder à un appel d'offres de services pour les mandats nécessaires à la réalisation du PDCB.

QUE le Directeur du génie et environnement soit et est autorisé à approuver les dépenses nécessaires à la réalisation du mandat.

---

#### **CE-2019-1160-DEC LA GRANDE MARCHÉ 2019 / GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE**

ATTENDU QUE le 19 octobre prochain, la Ville de Terrebonne invite ses citoyens à venir marcher pour les saines habitudes de vie, encouragée par Le Grand défi Pierre Lavoie;

ATTENDU QUE l'événement national la Grande marche se tiendra simultanément dans cent (100) villes et municipalités partout dans la province et organisé en collaboration avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ);

ATTENDU QUE cet événement est gratuit, rassembleur et ouvert à tous. Le parcours, une boucle de 5 km, entraînera les marcheurs dans les sentiers du parc écologique de la Coulée et de la TransTerrebonne. Les marcheurs sont invités sur le site à 13 h, le départ se fera à l'école secondaire des Trois-Saisons à 13 h 30. Le retour des marcheurs est prévu au même endroit et l'événement devrait prendre fin vers 15 h 30. Le trajet proposé a été préalablement approuvé par la Direction de la police.

Trajet proposé :

### **5 KM :**

Départ stationnement de l'école secondaire des Trois-Saisons, sentiers parc écologique de la Coulée, traverse rue de Plaisance au nord de place du Loiret, la TransTerrebonne, circuit familial, traverse rue de Plaisance au sud de la rue d'Amiens, retour par la piste cyclable urbaine de la rue de Plaisance, sentiers parc écologique de la Coulée, arrivée au stationnement de l'école secondaire des Trois-Saisons.

ATTENDU QUE la Direction du loisir et de la vie communautaire s'engage à fournir les employés nécessaires afin d'assurer la sécurité tout au long du parcours, dont des sauveteurs de la régie aquatique ;

ATTENDU QUE la Direction de la police s'engage à fournir les employés nécessaires afin d'assurer la sécurité sur la voie publique ;

ATTENDU QUE la Direction de l'incendie s'engage à assurer la présence d'une équipe de sauvetage avec un véhicule tout-terrain ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 2 octobre 2019, que le comité exécutif autorise la tenue de l'activité et décrète ce qui suit :

#### **1) Musique**

La transmission de musique par haut-parleurs est autorisée dans le stationnement de l'école secondaire des Trois-Saisons pour la tenue de cet événement.

#### **2) Banderoles**

La mise en place de banderoles et affiches est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

#### **3) Assistance policière**

La Direction de la police est autorisée à fournir les escortes policières suffisantes afin d'assister l'organisation et d'assurer la sécurité tout au long du parcours.

#### **4) Assistance des pompiers**

La Direction de l'incendie est autorisée à fournir une équipe de sauvetage afin d'assister l'organisation et d'assurer la sécurité tout au long du parcours.

#### **5) Fermeture de rues et utilisation de la TransTerrebonne**

La fermeture temporaire de la TransTerrebonne et des intersections suivantes est autorisée pour la durée de l'événement : parc écologique de la Coulée, rues et piste cyclable de Plaisance entre place du Loiret et rue d'Amiens.

## 6) **Stationnement**

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité.

---

### **CE-2019-1161-DEC ADOPTION DES DEMANDES DE LA VILLE PRÉSENTÉES AUX PARTIS POLITIQUES ET AUX CANDIDATS EN CAMPAGNE ÉLECTORALE DE LA CIRCONSCRIPTION FÉDÉRALE DE TERREBONNE (21-10-2019)**

ATTENDU la volonté de la Ville de faire part aux partis qui font campagne lors des élections fédérales 2019 de ses attentes quant à leur implication advenant leur élection;

ATTENDU QUE les quatre (4) axes suivants ont été priorisés :

- Axe 1 – Pour un développement durable renouvelé
- Axe 2 – Pour plus de mobilité
- Axe 3 – Pour le soutien à la culture et la protection de notre patrimoine
- Axe 4 – Pour un investissement accru du gouvernement du Canada

ATTENDU QUE la Ville souhaite également que les médias locaux soient avisés des demandes présentées par la Ville par le biais d'un communiqué de presse;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des relations avec les citoyens et des communications du 16 octobre 2019, que le comité exécutif adopte le texte suivant faisant foi de demandes officielles :

#### **CANADA 2019 : APPEL À L'ACTION À L'INTENTION DES PARTIS POLITIQUES FÉDÉRAUX**

Près de 116 000 citoyens vous lancent leurs appels à l'action.

Au cours de la dernière décennie, la croissance de la population sur la Rive-Nord de Montréal s'est avérée exponentielle et Terrebonne, actuellement dixième ville en importance au Québec, n'a pas fait exception.

Forte d'une population dépassant maintenant les 116 000 habitants et regroupant un des plus hauts taux de jeunes familles au Québec, la Ville de Terrebonne représente le 4<sup>e</sup> pôle démographique le plus important de la région métropolitaine de Montréal. Moteur économique de la région de Lanaudière, Terrebonne constitue également un pôle culturel et historique d'importance.

Les perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec pour l'horizon 2011-2036 prévoient une poursuite de cette croissance. Il va sans dire que des projets multiples et un développement fort prometteur s'érigent à l'horizon pour la municipalité.

Dans le cadre de la campagne électorale fédérale 2019, la Ville de Terrebonne souhaite lancer des appels à l'action concrets à l'intention des différents partis politiques. Ces appels sont présentés en quatre axes dans ce document :

- Axe 1 – Pour un développement durable renouvelé
- Axe 2 – Pour plus de mobilité
- Axe 3 – Pour le soutien à la culture et la protection de notre patrimoine
- Axe 4 – Pour un investissement accru du gouvernement du Canada

## **Axe 1 – Pour un développement durable renouvelé**

### *1,1 Aménagement du corridor de biodiversité d'Urbanova*

Situé au cœur du quartier écoresponsable éponyme, le corridor de biodiversité d'Urbanova constitue un espace naturel protégé de plus de 650 hectares qui permet à toutes les espèces animales et végétales présentes dans l'espace en développement de bénéficier d'un espace vital pour survivre et se déplacer librement.

La protection et la mise en valeur de ces lieux engendreront de multiples projets tels que des sentiers d'interprétation, des aires d'observation et des espaces de détente. Ce type d'aménagement est important pour Terrebonne, car il favorise une intégration harmonieuse entre les milieux résidentiel et naturel. À terme, le corridor de biodiversité aura une superficie totale qui équivaldra à trois fois la superficie du parc du Mont-Royal.

### *1,2 Conversion d'un ancien champ de tir en parc régional*

Sur le territoire de Terrebonne, on retrouve des terrains appartenant à la Défense nationale et qui étaient jadis utilisés comme champ de tir. Ces terrains ne sont plus exploités et ils offrent un très fort potentiel de transformation en parc régional de grande envergure. Il s'agirait d'un lieu qui favoriserait la protection de la biodiversité puisqu'on y trouve plusieurs espèces animales et végétales qui appellent à une conservation responsable.

La mise en valeur d'un tel espace en créant un parc régional serait également intéressante pour les citoyens puisque des sentiers et autres espaces d'observation pourraient y être aménagés une fois les terrains décontaminés.

La décontamination est toutefois essentielle pour assurer la sécurité de tous.

### *1,3 Opposition à tout projet d'oléoduc*

La Ville de Terrebonne a exprimé avec force et conviction son opposition au projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada Pipelines pour des raisons environnementales, sécuritaires et économiques. La population de Terrebonne n'avait rien à gagner avec ce projet. L'opposition à ce projet a d'ailleurs fait l'objet d'un consensus régional au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Bien que le projet de pipeline Énergie Est ait été abandonné, des craintes subsistent concernant une possible reprise ou le développement de nouveaux projets similaires.

Alimentée par des rumeurs et des déclarations ambiguës, l'actualité ramène périodiquement le sujet. Pour la Ville de Terrebonne, ses citoyennes et ses citoyens, la position est à la foi claire et définitive : aucun projet d'oléoduc.

### **Appel à l'action – Axe 1**

*Dans une perspective de lutte aux changements climatique par la création d'espaces verts, la Ville de Terrebonne demande aux partis politiques fédéraux...*

*1,1 de reconnaître l'importance du corridor de biodiversité d'Urbanova et de s'engager à participer au financement de ce parc régional afin de réaliser un aménagement optimisé permettant notamment un développement récréotouristique profitable pour tous.*

*1,2 de s'engager à faire décontaminer les anciens terrains de la Défense nationale avant de les céder à titre gratuit à la municipalité afin qu'un parc régional puisse y être aménagé.*

*1,3 de respecter le consensus régional et de s'engager à s'opposer à tout projet d'oléoduc.*

## **Axe 2 – Pour plus de mobilité**

### *2,1 Parachèvement de l'autoroute 19*

En lien avec l'importante croissance de la population de Terrebonne, la hausse considérable de la circulation sur les différents axes routiers mine la qualité de vie des citoyens en plus d'affecter leur santé et leur environnement immédiat. Cela a également un impact non négligeable sur l'économie locale et régionale. Cette situation requiert des investissements efficaces favorisant la mobilité.

Sur la planche à dessin depuis déjà plusieurs années, le parachèvement de l'autoroute 19 jusqu'à l'autoroute 640 représente une solution tout aussi efficace qu'attendu par la population de Terrebonne et des municipalités avoisinantes. Bien que la contribution du gouvernement fédéral soit confirmée, le début des travaux se fait toujours attendre.

### **Appel à l'action – Axe 2**

*Afin d'améliorer la mobilité sur son territoire, la Ville de Terrebonne demande aux partis politiques fédéraux...*

*2,1 de confirmer que l'engagement financier du gouvernement du Canada pour le parachèvement de l'autoroute 19 jusqu'à l'autoroute 640 sera maintenu et de s'engager à faire pression pour que les travaux débutent le plus rapidement possible.*

## **Axe 3 – Pour le soutien à la culture et la protection de notre patrimoine**

### *3,1 Soutien à la SODECT*

Créée par la Ville de Terrebonne, Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) est un organisme sans but lucratif qui a comme mission de développer, promouvoir et rendre accessibles des expériences culturelles et artistiques diversifiées et de qualité qui marquent de façon durable la vie des citoyens et qui contribuent au mieux-être et au développement de la communauté.

Terrebonne connaît une croissance démographique importante et continue et il importe que l'offre culturelle suive la cadence. En plus d'assurer la promotion et la diffusion de notre culture, Terrebonne souhaite développer la citoyenneté culturelle de ses citoyennes et citoyens et qu'elle s'exprime au sein même de la communauté.

Que ce soit par sa vocation muséale, avec le site de l'Île-des-Moulins et la Maison Bélisle, ou comme diffuseur artistique et culturel, par le Théâtre du Vieux-Terrebonne, la SODECT rejoint année après année 130 278 personnes de tous âges à travers 327 d'activités livrées sous forme de spectacles, concerts, expositions, ateliers et autres formes d'animation.

La réponse des gens de Terrebonne et des environs est grandissante et la demande est à l'avenant. Les projets et les idées se multiplient, mais la disponibilité des ressources demeure un enjeu.

### *3,2 Protection du patrimoine religieux*

Témoin de la création des communautés du Québec et de leurs histoires, grandes et petites, le patrimoine religieux est à la fois une mémoire et des repères qui s'inscrivent dans l'identité collective. Le patrimoine religieux du Terrebonne d'aujourd'hui remonte au début du 18<sup>e</sup> siècle.

Soucieuse de son histoire, la Ville de Terrebonne veut contribuer à la préservation de son patrimoine religieux. La Ville doit être proactive en cette matière, mais doit aussi compter sur les autres acteurs du milieu.

### **Appel à l'action – Axe 3**

*Afin d'assurer le développement d'une offre culturelle répondant à notre rythme de croissance de Terrebonne et pour assurer le rayonnement de notre patrimoine religieux, la Ville de Terrebonne demande aux partis politiques fédéraux...*

*3,1 de s'engager à accroître le financement fédéral provenant de Patrimoine Canada et autres instances pour les projets de la SODECT.*

*3,2 d'appuyer les efforts de la communauté pour assurer la protection de notre patrimoine religieux et de s'engager à soutenir financièrement les projets de rénovation, de maintien et de mise en valeur de ces héritages du passé.*

### **Axe 4 – Pour un investissement accru du gouvernement du Canada**

#### *4,1 Accroissement des contributions du programme TECQ*

Depuis 2009, le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) a versé plus de 23 750 000\$ à la Ville de Terrebonne. Ajouté à ce montant, la Ville de Terrebonne s'attend recevoir plus de 31 915 000\$ supplémentaires d'ici le 31 décembre 2019. Grâce à ce programme, la Ville de Terrebonne a pu réaliser plus de 30 projets sur différents tronçons pour la construction, la rénovation et l'entretien des infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures.

Annoncé en juin 2019, le programme TECQ 2019-2023 est doté d'une enveloppe de 3,415 milliards de dollars qui seront versés aux municipalités du Québec au cours des cinq prochaines années. La Ville de Terrebonne fait écho aux propos de l'Union des municipalités du Québec qui rappelle que la flexibilité et la rapidité doivent être au rendez-vous pour que les municipalités fassent les frais de programmes complexes.

Selon le programme TECQ 2019-2023, Terrebonne a la possibilité de bénéficier d'une subvention pouvant atteindre un montant d'un peu plus de 41 365 000\$. Malheureusement, les besoins sont plus grands que les ressources disponibles. Les contributions provenant du programme TECQ sont donc essentielles pour permettre la réalisation de plus de projets.

#### *4,2 Création d'une antenne de soutien de DEC-Québec*

Inspirée par des projets qui encouragent l'esprit d'initiative et l'innovation, Terrebonne met tout en œuvre pour se positionner comme un leader de choix en matière de développement économique sur la Rive-Nord de Montréal.

Un 8<sup>e</sup> parc industriel de 4,2 millions de mètres carrés est en planification dans la ville. Avec des investissements entre 700 M\$ et 1G\$ et la création de plus de 10 000 emplois, ce nouveau pôle d'affaires représente une occasion inestimable de foisonnement économique et de création d'emplois de qualité dans la région.

La stabilité des entreprises qui s'y installeront est d'emblée un facteur de succès de ce projet structurant. Des ressources s'avèrent nécessaires pour contribuer au recrutement et à l'installation durable et profitable de nouvelles entreprises dans le parc industriel.

**Appel à l'action – Axe 4**

*Afin d'accélérer la réalisation de projets d'implantation et de réfection des infrastructures municipale et pour favoriser l'implantation et le développement de nouvelles entreprises, la Ville de Terrebonne demande aux partis politiques fédéraux...*

*4.1a d'appuyer tous les projets qui seront déposés dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 par la Ville de Terrebonne.*

*4,1b de s'engager à accroître les sommes versées à la Ville de Terrebonne dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.*

*4,2 de s'engager à mettre sur pied une antenne de Développement économique Canada pour les régions du Québec dont le mandat sera de soutenir de façon particulière les entreprises qui s'installeront dans son nouveau parc industriel.*

---

**CE-2019-1162-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 14h05.

---

---

Président

---

Secrétaire